

Échillais

INFOS

février
2021



VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En décembre dernier, nous avons transmis un certain nombre de notifications de radiations des listes électorales pour les habitants ne résidant plus à la dernière adresse connue par le service élections suite aux élections municipales.

Aussi, **si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune et que vous n'aviez pas renouvelé votre inscription sur les listes électorales à votre nouvelle adresse, il se peut que vous ayez été radié sans en avoir eu connaissance.** Pour le vérifier, rendez-vous sur le site service-public.fr "**Interroger sa situation électorale**".

Et pour vous inscrire à tout moment de l'année, c'est toujours sur le site service-public.fr ou en mairie avec les pièces suivantes à fournir :

- Une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans
- Un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- Cerfa n°12669*02 complété ou à retirer

ÉCOLE MATERNELLE

Rentrée de septembre 2021

ENFANTS NÉS ENTRE LE
1^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2018

Afin de prévoir les effectifs de l'école maternelle à la prochaine rentrée scolaire, les parents sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.



PORT DU MASQUE

La préfecture a renouvelé l'arrêté concernant l'obligation de port du masque sur l'ensemble du territoire de la commune et ce jusqu'au 15 février 2021, en l'état actuel de la situation sanitaire.



Mairie d'Échillais

☎ 05.46.83.03.74

✉ mairie@ville-echillais.fr

www.ville-echillais.fr



RECENSEMENT CITOYEN

Pour rappel, **chaque jeune âgé de 16 à 25 ans est dans l'obligation de se faire recenser** pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée est obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'Etat.

Le recensement permettra également d'être inscrit d'office sur les listes électorales. La démarche :

- **par internet** sur le site service-public.fr
- **en mairie** avec votre pièce d'identité et le livret de famille



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



MA PRIME RÉNOV

MaPrimeRénov' permet de financer les dépenses engagées pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement. Déjà accessible aux propriétaires occupants sous conditions de ressources, les **nouveaux publics bénéficiaires** pourront déposer leur dossier selon le calendrier suivant :

- à partir du 11 janvier 2021 pour les propriétaires occupants
 - à partir de juillet 2021 pour les propriétaires bailleurs.
- Les travaux dont les devis auront été signés à compter du 1^{er} octobre 2020 seront éligibles à MaPrimeRénov'.

PLANTATION DE HAIE

Allée de la Gardette

Financée par leur association départementale, les chasseurs aidés des élus et de volontaires se sont retrouvés le temps de planter une haie à l'extrémité de l'allée de la Gardette. Composée de différents types de plants, cette allée devrait permettre, dans les années à venir, aux oiseaux de trouver de nouveaux lieux de vie que ce soit d'un point de vue alimentaire ou de nidification. Une expérience à renouveler !



RECENSEMENT ET COMPOSTEURS

COMPOST

Nous en proposons gratuitement à charger avec votre propre pelle, en vrac (maxi 1/2 m³), **aux ateliers municipaux 24, rue de la Limoise** aux dates suivantes :

Vendredis 12, 19 et 26 février de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Inscription préalable à la mairie, par téléphone ou par mail.

COMPOSTEURS

La commune d'Échillais reprend la distribution des composteurs à ses habitants en cette nouvelle année. Elle s'effectuera **le 1^{er} vendredi de chaque mois, à compter du 5 février 2021 de 13 h 45 à 17 h** aux ateliers municipaux 24, rue de la Limoise.

(sur présentation de votre dernière redevance d'ordures ménagères).

Vous repartirez avec un kit composé d'un - composteur

- mélangeur
- guide de compostage

L'ACCESSIBILITÉ AUX OUTILS NUMÉRIQUES



Vous ne connaissez pas grand chose en informatique et vous souhaitez faire part de votre exclusion des outils numériques.

Je suis stagiaire au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la mairie d'Échillais et je souhaite échanger avec vous et prévoir la mise en place d'aménagements tels que des ateliers afin de remédier à cela. Contactez moi :

Océane Praud ☎ 05.46.83.03.74

✉ oceane.praud@veniseverteniort.org

DIFFUSION L'ÉCHILLAISIE

La commune a signé un contrat de prestation de service pour les trois prochaines années avec un nouveau prestataire spécialisé dans l'édition de la presse communale.

De ce fait, la diffusion de votre journal semestriel "**L'Échillaisien**" est décalée à début février. Veuillez nous en excuser.

DÉPÔT SAUVAGE

Même si ces faits ne sont l'œuvre que d'une minorité de personnes, ils perdurent malgré les efforts faits par tous pour rendre notre commune plus propre. Comment qualifié ceux qui apportent leurs verres au container prévu à cet effet mais les déposent au pied alors que celui-ci n'est pas plein ! L'effort à réaliser doit être trop important, ces personnes étaient pourtant capables de porter ces bouteilles quand elles étaient pleines. Il en va de même pour la collecte de vêtement.

Désormais, tout dépôt sauvage fait systématiquement l'objet d'une plainte en gendarmerie.

C'est ce qui a été fait pour un dépôt réalisé sur la voie publique le dernier week-end de décembre dans lequel on pouvait dénombrer : bouteilles de gaz, couteaux... qui, outre le problème de salubrité, posait aussi la question



de la sécurité ; une contravention de classe 5 sera adressée au contrevenant, assortie des 400 € de sanction communale et des frais d'enlèvement.

Nous ne pouvons pas laisser perdurer de tels faits !

INFO COVID EMPLOI RH

Employeurs, salariés... : un service pour répondre à vos questions

Chefs d'entreprises, salariés, travailleurs indépendants, intérimaires... **vous rencontrez des difficultés ou des inquiétudes liées à l'arrêt d'une production, à une fermeture brutale de votre entreprise, une perte d'emploi, à la fragilisation d'un poste de travail... ?**

Le service Info Covid Emploi-RH de la CARO vous accompagne et se met à votre disposition.

Posez votre question en ligne

<https://formulaire.mesdemarches.agglo-rochefortocean.fr/sicee-service-info-covid-economie-emploi/>
ou en appelant le ☎05.16.84.37.65.

Cette plateforme partenariale est à votre écoute **du lundi au vendredi de 14 h à 17 h**. Des professionnels répondent à toute question sur **l'emploi, les licenciements économiques, l'orientation, la reconversion, la formation, le droit du travail, les ressources humaines...**

CHEMIN DU PRIEURÉ



Le chemin du Prieuré est désormais une voie sans issue dans le sens Mairie / rue du Champ de l'Alouette et aussi en sens inverse afin d'empêcher les véhicules d'accéder à la Place de Verdun par cette rue, inadaptée à cet usage.

AGENDA ce mois-ci

FÉVRIER

Budget participatif : Diffusion des projets validés et vote de la population à l'aide du coupon joint à l'Échillais Infos de février

2 Célébration de la Chandeleur.

11 Collecte des bouchons, 16 h / 18 h - Local CAE place d'Uettingen.

17 Conseil Municipal, 20 h - Mairie.

CONCOURS PHOTOS AMATEURS

"Lieux insolites et emblématiques d'Échillais" c'est le thème proposé pour le **concours photo ouvert à tous les amateurs depuis le 15 novembre dernier et jusqu'au 21 mars**, date finale de dépôt des photos.

Les participants devront soumettre au maximum deux photos. Les photos primées seront exposées de façon permanente à la Mairie d'Échillais et **le gagnant de chaque catégorie adulte et junior (+ de 14 ans) remportera un stage photo personnalisé d'1/2 journée** mené par Dorothée Gaboriaud "du Doigt à l'oeil".

Laissez-vous tenter par ce défi ! Les projets présentés seront jugés sur l'originalité de la démarche, la qualité de la valeur technique et artistique des clichés.

Le règlement complet du concours est disponible sur le site internet et à l'accueil de la mairie.



FRELONS ASIATIQUES

"C'est le début de la saison de piégeage" Mode d'emploi pour fabriquer son piège

Commencez par couper le goulot de la première bouteille. Retournez-le puis enfoncez-le dans le corps de la bouteille. Avec la perceuse, faites des trous dans le fond de la bouteille découpée et dont le goulot a été retourné. Coupez ensuite le culot de la deuxième bouteille.

Cela vous permettra d'y enfoncer le culot de la première bouteille puis faites quelques trous de 6 mm sur son corps, ce qui permettra aux autres insectes de s'échapper du piège. Faites deux trous sur le couvercle et en haut du dispositif. Passez les fils à travers ces derniers pour suspendre le tout en laissant une certaine distance entre le couvercle et l'entrée du piège. Pour l'appât à placer au fond du dispositif, **faites un mélange d'un demi-volume de bière brune, un quart de volume de sirop de cassis ou de grenadine ainsi qu'un quart de volume de vin blanc** (ce dernier composant repoussera les abeilles).

Installé au fond du dispositif, **l'appât attirera les frelons asiatiques**. De préférence, placez les pièges en hauteur et loin des endroits fréquentés (aire de jeu des enfants, terrasse...). Rechargez le piège en appât tous les 15 jours. Une fois piégé, un frelon émettra un signal de détresse et contribuera à l'efficacité du dispositif. **Lorsque le piège à frelons est saturé, récupérez-le et placez-le dans un seau que vous allez remplir d'eau.**

Après 24 heures, mettez le piège à frelons à la poubelle.



Certains frelons peuvent encore être vivants à l'intérieur du piège, ils peuvent être agressifs s'ils sont accidentellement libérés.

À venir...

MARS

Budget participatif : Votez pour votre projet avant le 31/03 à l'aide du coupon joint à l'Échillais Infos de février

